

**Délibération du Conseil d'Administration  
du CCAS de FEYTIAT**

L' An deux mil vingt cinq le 31 mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni à dix huit heures en session ordinaire à la Maison de la Famille et de la Petite Enfance de Feytiat, salle Pierre Doré, sous la Vice-Présidence de Madame Catherine GOUDOUD.

Nombre de membres en exercice : dix sept  
Date de convocation : 18 mars 2025

**PRÉSENTS :**

D. BARRIERE, JF. BATIER, M. BOISSONNEAU, S. BRACHET, JL. CHAUMON, C. COULAUD, C. GOUDOUD, M. LEPAGE, M. LEPETIT.

**ABSENTS EXCUSES :**

MC. BODEN (procuration à M. LEPETIT), V. BONICHON, C. CHERBEIX, P. DORE (procuration à C. GOUDOUD), D. GABOUTY, L. LAFAYE, JF. MELLIER, C. VANNIER.

**Objet : Budget Primitif 2025**

---

Madame Catherine Goudoud présente au Conseil d'Administration les propositions budgétaires de l'année 2025 :

**Section de fonctionnement**

Le budget primitif est proposé avec un montant global de dépenses de 110 000 €. Le montant de 30 000 € est prévu pour le chapitre 11, charges à caractère général. Concernant le personnel une somme de 49 000 € est allouée au chapitre 12, dépenses de personnel. La prévision pour les aides est de 31 000 €, au chapitre 65, autres charges de gestion courante.

La subvention d'équilibre de la commune de Feytiat vient soutenir l'action sociale du CCAS et permet ainsi au Budget primitif d'être voté en équilibre (dépenses/recettes). Elle est prévue à hauteur de 109 500 € pour cette année 2025. 500€ complémentaires pourraient être apportés par le Conseil Départemental.

**Section d'investissement**

Le CCAS de Feytiat ne prévoit pas d'effectuer d'investissements en 2025.

Le Conseil d'Administration, sur proposition de sa Vice-Présidente,

DECIDE

-d'approuver à l'unanimité le budget primitif pour 2025 à la somme de 110 000 €, équilibré en dépenses et recettes en section de fonctionnement et sans mouvement sur la section d'investissement.

**ADOpte A l'UNANIMITE**

Fait et délibéré le 31 mars 2025



Le Président,

Laurent LAFAYE

Annexe 1 : Maquette réglementaire BP 2025

Annexe 2 : BP 2025

D2025CCAS07